

Sécuriser l'approvisionnement local des plateformes

3. Outils pour maîtriser la destination de ses bois

Afin d'avoir une maîtrise sur la destination des coupes, et ainsi pouvoir sécuriser l'approvisionnement d'une plateforme, il existe deux possibilités :

- Le contrat d'approvisionnement pluriannuel
- La délivrance

3.1. Le contrat d'approvisionnement

Il s'agit d'une des formes de vente prévue dans le Code forestier (article L 134-7). Dans le contrat sont défini notamment :

- Le volume de produit
- Les modes de dévolution des produits (sur pied, façonnés,..)
- Le prix de vente
- La durée de contrat (qui ne peut excéder 5 ans)

Il est possible de mettre en place des contrats à partir de forêt publiques et/ou privée. Dans tous les cas la négociation du contrat se fait directement entre le gestionnaire et le demandeur.

Cependant les communes doivent prendre une délibération si elles souhaitent intégrer le contrat.

Afin de mieux maîtriser l'exploitation, il est fortement conseillé que les bois soient vendus façonnés et à la mesure ce qui permet de mieux valoriser les différentes qualités de bois.

Avantages :

- Assure un débouché certain pour les propriétaires
- Garanti l'approvisionnement en matière première pour le gestionnaire de la plateforme
- Donne une visibilité sur les prix sur plusieurs années
- La destination des produits n'est pas limitée aux seuls propriétaires des bois

Points de vigilance :

- Le circuit-court n'est pas garanti
- Les propriétaires sont généralement peu enclins à s'engager sur un prix et un volume sur plusieurs années

3.2. La délivrance

La délivrance à la commune (ou autoconsommation) permet à la commune d'utiliser ses bois pour couvrir ses propres besoins.

Avantages :

- Garantie du circuit-court car les maîtres d'ouvrages n'ont pas besoin de passer de marchés pour l'approvisionnement de leur chaufferie
- Maîtrise des prix du combustible
- Coût de la TVA réduit sur le prix final du combustible

Points de vigilance :

- Nécessité d'avoir suffisamment de forêt pour couvrir ses besoins
- Nécessité de mutualiser les moyens pour être économiquement viable
- Pas de possibilité d'approvisionner d'autres chaufferies que les chaufferies des propriétaires des bois

4. Retour d'expérience

4.1. Communauté de communes du pays de Gex

Contexte :

- ➔ 27 communes, 5 chaufferies, 1200 tonnes de consommation
- ➔ Volonté politique forte de mobiliser la ressource locale :
 - Prise de la compétence énergie pour gérer la plateforme
 - Mise en place d'un contrat d'approvisionnement bois énergie territorial

Retour d'expérience :

- ➔ Cette initiative a permis de mettre en place une véritable concertation entre les acteurs du territoire
- ➔ Difficultés rencontrées :
 - Désistement de certaines communes qui ont préféré vendre au prix du marché lorsque celui-ci est monté
 - Volumes de coupes bois énergie trop faibles qui ont généré des surcoûts
 - Hétérogénéité des lots bois énergie (bois aux qualités non régulières)

Préconisation :

- ➔ Veiller au cadencement des coupes afin d'assurer une quantité adaptée aux besoins annuels

4.2. Syndicat mixte du canton de Morez

Contexte :

- ➔ 4 chaufferies, 1600 tonnes de consommation
- ➔ Volonté politique forte de maîtriser l'origine des bois et le coût du combustible
 - Prise de la compétence énergie par le Syndicat mixte pour assurer le service de transport, transformation et livraison pour les communes

Retour d'expérience :

- ➔ Bonne adéquation entre l'approvisionnement en bois et la consommation

Conseils :

- ➔ Renforcer la mutualisation des moyens au maximum (travail avec les ETF notamment)

Jean-François VEILLE
Gérant - Entreprise Arbres d'Avenir
14/10/2014